



**Association EPONA**

18 rue du Tilleul  
90150 FONTAINE

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux-mille vingt-et-un,

Le quatorze juin,

A 18 heures 30,

Au siège social à Fontaine.

Les membres de l'association dénommée EPONA se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur la convocation faite à chacun d'eux, par la Présidente, en date du 31 mai 2021.

Le commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué et assiste également à la réunion.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.

**Madame Marcelle GEHENDEZ**, Présidente du Conseil d'administration, préside l'assemblée.

L'assemblée générale est alors déclarée régulièrement constituée.

La Présidente met, ensuite, à la disposition de l'assemblée, les documents suivants :

- *un exemplaire des lettres de convocation ;*
- *la feuille de présence ;*
- *les pouvoirs des mandataires des associés représentés ;*
- *l'inventaire des valeurs actives et passives de l'association ;*
- *le rapport moral financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;*
- *les statuts de l'Association ;*
- *le projet de refonte des Statuts ;*
- *le rapport du Conseil d'administration.*

Madame Marcelle GEHENDEZ, Présidente, rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- *Rapport moral et financier sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Approbation des comptes et des opérations de l'exercice ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Renouvellement des fonctions de membres du Conseil d'administration et élection du nouveau bureau ;*
- *Validation du bilan prévisionnel 2021 de la maison pour adolescents ;*
- *Validation du rapport d'activités de la maison pour adolescents ;*
- *Rapport du Conseil d'administration ;*
- *Refonte des statuts de l'Association ;*
- *Questions diverses ;*
- *Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

Lecture est donnée du rapport morale et financier, puis la Présidente offre la parole à tout membre de l'assemblée qui désirerait la prendre.

Diverses observations sont présentées et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes.

### **A TITRE ORDINAIRE :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve, en conséquence, les opérations et les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne *quitus* de son mandat pour cet exercice au Conseil d'administration.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée général constate un excédent de l'exercice, s'élevant à 153 046,40 euros qu'elle décide d'affecter au compte *report à nouveau créditeur*, soit :

#### **Sommes à affecter :**

Excédent de l'exercice	153 046,40 €
<b>TOTAL</b>	<u>153 046,40 €</u>

*MK*

### ***Affectation adoptée :***

En totalité au compte « Report à nouveau créditeur », 153 046,40 €  
*Le compte « Report à nouveau créditeur » s'élevant ainsi à 215 123,38 €.*

**TOTAL** 153 046,40 €

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres s'élèvent à 212 512,59 euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

Les membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention conclue avec la SCI DU BOCAGE, dans laquelle Madame Audrey LEHMANN, Directrice, est Gérante.

La SCI DU BOCAGE louant à l'Association des locaux situés 18 rue du Tilleul à Fontaine (90150), pour un loyer de 181 740,36 euros sur l'ensemble de l'exercice.

*Madame Audrey LEHMANN n'ayant pas participé au vote de la convention la concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres membres présents et représentés.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention conclue avec la Société DREAM CONCEPT THERAPIE, dans laquelle Monsieur Jean-Jacques FRIESS, Directeur adjoint, est Président.

La Société DREAM CONCEPT THERAPIE facturant à l'Association des charges d'un montant de 2 070,00 euros sur l'ensemble de l'exercice.

*Monsieur Jean-Jacques FRIESS n'ayant pas participé au vote des conventions le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres membres présents et représentés.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions conclues avec la Société DREAM HORSE, dans laquelle Monsieur Jean-Jacques FRIESS, Directeur adjoint, est Président.

La Société DREAM HORSE facturant à l'Association divers charges :

- Location de chevaux, moyennant un montant de 6 912,00 euros sur l'ensemble de l'exercice.
- Pension aux prés, moyennant un montant de 7 752,00 euros sur l'ensemble de l'exercice.

119.

L'Association facture également un montant de 423,00 euros à la Société DREAM HORSE, au titre de prestations de services, sur l'ensemble de l'exercice.

*Monsieur Jean-Jacques FRIESS n'ayant pas participé au vote des conventions le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres membres présents et représentés.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

Les membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions conclues avec la Société ELOJULES, dans laquelle Monsieur Jean-Jacques FRIESS, Directeur adjoint, est Gérant associé.

La Société ELOJULES facturant à l'Association divers charges de location :

- Location de chevaux, moyennant un montant de 23 520,00 euros sur l'ensemble de l'exercice.
- Location de véhicules, moyennant un montant de 39 022,56 euros sur l'ensemble de l'exercice.

L'Association facture également un montant de 600,00 euros à la Société ELOJULES au titre de prestations de services, sur l'ensemble de l'exercice.

*Monsieur Jean-Jacques FRIESS n'ayant pas participé au vote des conventions le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres membres présents et représentés.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral et financier de la Présidente, décide de renouveler les mandats des membres du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans.

En outre, l'assemblée approuve la constitution du nouveau bureau du Conseil, qui se compose des membres suivants :

- Présidente : Madame Marcelle GEHENDEZ.
- Trésorier : Monsieur Jacques LEHMANN.
- Secrétaire : Madame Corinne BINDER.
- Vice-Président : *poste vacant.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

Après présentation des principaux postes du budget prévisionnel 2021 de la maison pour adolescents, il est à noter que :

- Le poste « charges de sécurité sociale et de prévoyance » qui a été augmenté de 10 342,12 euros, lié à l'augmentation des mutuelles ;

*Ma*

- Le poste « autres charges sociales » prenant en charge la médecine du travail et la santé, augmenté d'une somme de 1 839,50 euros ;
- Un investissement pour un système de caméras, augmentant ainsi le poste « Locations mobilières » d'un montant de 4 246,71 euros ;
- L'entretien des appartements s'élevant à 5 700,45 euros vient quant à lui augmenter le poste « Entretien et réparations sur biens mobiliers » ;
- Enfin, plusieurs investissements faisant ressortir un montant total de 4 935,57 euros, portant sur la sécurisation du centre avec la mise en place d'un portail fermé et le changement de serveur informatique, augmentant ainsi le poste des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces principaux nouveaux postes ayant été évoqués et détaillés, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel dans son ensemble.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

La Directrice expose à l'Assemblée son rapport d'activités concernant la maison des adolescents.

Il est important de souligner certains points de ce rapport, relatif à l'année 2020 et ses complications, notamment, les difficultés rencontrées du fait du COVID-19.

La crise sanitaire a impacté l'organisation de l'Association, et notamment les ressources humaines de celle-ci : surcharge de travail et pression psychologique, sans oublier l'adaptation de la structure aux règles sanitaires.

L'année 2020 a compté 837 jours d'arrêt maladie et 48 d'accident du travail. Le chômage partiel, pris en charge par l'Etat, s'est, quant à lui, élevé à 1 190 heures se composant de :

- 1 064 heures, en raison de la vulnérabilité du personnel concerné ;
- et enfin, 126 heures pour garde d'enfants.

L'ensemble du personnel de l'Association s'est mobilisé afin de faire face à ces difficultés, ce qui laisse paraître un état de fatigue général et beaucoup de congés annuels qui ont dû être mis de côté afin d'être présent pour l'encadrement des jeunes.

Au cours de l'année, 5 salariés ont fait le choix de renoncer à leur engagement, ce qui impacte d'autant plus les difficultés de l'Association. Le recrutement, de façon générale et même avant la crise sanitaire, était difficile et peu de candidatures ont été proposées pour les postes à pourvoir.

Malgré le contexte, l'Association a su assurer sa mission de service public sans avoir à impacter la qualité de leur mission et de l'accompagnement des jeunes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*



**A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

***DIXIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, exposant les raisons qui l'amène à proposer une refonte des Statuts de l'Association, décide de modifier l'intégralité des statuts et adopte article par article, puis le texte dans son ensemble, des projets de statuts qui lui ont été soumis.

*Après lecture du projet, les membres de l'association adoptent la refonte des statuts à l'unanimité des membres présents et représentés.*

***ONZIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale prend acte que la visite de sécurité quinquennale intervenue au sein de l'Association s'est soldée par un avis positif.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

***DOUZIEME RESOLUTION***

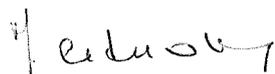
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment le dépôt de la déclaration modification à la préfecture et l'insertion modification au Journal Officiel.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente.

***La Présidente***  
***Madame Marcelle GEHENDEZ***



# Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon

EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

—

EPONA

Association

Siège social : 18 rue du Tilleul – 90150 Fontaine

Aux Membres de l'Assemblée générale de l'Association EPONA,

## | OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EPONA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## | FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## | OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable, exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'application du règlement comptable ANC 2018-06 et ANC 2020-08 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## | JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## | VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## | RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## I RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 20 mai 2021

Jean-François OROSCO  
Commissaire aux Comptes



## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif



		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 514	1 514		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	79 598	46 985	32 613	26 758
	Constructions	128 896	96 841	32 055	43 004
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	66 652	51 169	15 483	7 646
	Autres immobilisations corporelles	832 696	614 553	218 143	202 063
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 750		1 750	850	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 111 105</b>	<b>811 062</b>	<b>300 044</b>	<b>280 321</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 555		5 555	4 458
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	159 478	41 700	117 778	53 082
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	20 812		20 812	14 827	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	152 042		152 042	100 840	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	22 771		22 771	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>360 657</b>	<b>41 700</b>	<b>318 957</b>	<b>173 208</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>1 471 762</b>	<b>852 762</b>	<b>619 001</b>	<b>453 528</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				1 750	850
(3) dont à plus d'un an					

## Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	(35 126)	10 263
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(72 231)	(32 817)	
Excédent ou déficit de l'exercice	<b>153 046</b>	<b>8 889</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>188 965</b>	<b>82 139</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	23 547	36 124	
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>23 547</b>	<b>36 124</b>	
<b>Total des fonds propres</b>		<b>212 512</b>	<b>118 264</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	37 637	37 637
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>37 637</b>	<b>37 637</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 254	40 923
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	332 597	237 705
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		19 000	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>		<b>368 852</b>	<b>297 627</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>619 001</b>	<b>453 528</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		153 046,40	8 889,12
(1) Dont à moins d'un an		368 852	297 627
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat

1/2

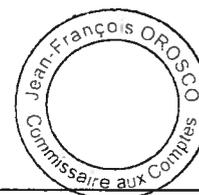
		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	65 594	34 221
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 123 843	1 899 680
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29 864	54 419	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	68	38	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 219 369</b>	<b>1 988 358</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	48 282	53 807
	Variation de stock	(1 097)	1 077
	Autres achats et charges externes	715 152	624 038
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	69 508	67 867
	Salaires et traitements	856 387	805 749
	Charges sociales	325 379	292 064
	Dotations aux amortissements et dépréciations	69 990	70 993
	Dotations aux provisions		54 442
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	200	36	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 083 800</b>	<b>1 970 073</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>135 568</b>	<b>18 285</b>

# Compte de Résultat

2/2

		31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>135 568</b>	<b>18 285</b>
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	645	852
	<b>Total des charges financières</b>	<b>645</b>	<b>852</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(645)</b>	<b>(852)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>134 924</b>	<b>17 433</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 430 1 000 12 577	12 875
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>25 008</b>	<b>12 875</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 082 1 241 562	18 468 2 951
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>6 885</b>	<b>21 419</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>18 123</b>	<b>(8 544)</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 244 376</b>	<b>2 001 233</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 091 330</b>	<b>1 992 344</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>153 046</b>	<b>8 889</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat  TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole  TOTAL			

# Règles et Méthodes Comptables



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **619 001** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 244 376** euros et un total **charges** de **2 091 330** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **153 046** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Le règlement n°2018-06 homologué le 26 décembre 2018, complété par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020, modifie la présentation des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à compter du 1er janvier 2020.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables



## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Engagement de départ à la retraite

## Règles et Méthodes Comptables



Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation financière : 0,40 %
- Table de mortalité : 2014-2016
- Départ volontaire à 62 ans
- Taux de turnover : 4,17% (seuls les salariés de plus de 5 ans d'ancienneté sont pris en compte)

● **COMMENTAIRES :**

A la demande du Conseil Général, l'association a mis en place une comptabilité analytique. La distinction des comptes de charges et produits selon les destinations "Hebergement" ou "Studio" n'est donc plus utilisée.



# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 514					1 514
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 514</b>					<b>1 514</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	81 385		12 982		14 769	79 598
Constructions sur sol propre	28 476					28 476
sur sol d'autrui						
instal. agencement	100 420					100 420
Instal technique, matériel outillage industriels	57 962		11 290		2 600	66 652
Instal., agencement, aménagement divers	581 748		42 819		6 066	618 500
Matériel de transport	50 079		1 494		1 399	50 174
Matériel de bureau, informatique et mobilier	121 500		16 017		743	136 775
Emballages récupérables et divers	11 247		16 000			27 247
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 032 817</b>		<b>100 601</b>		<b>25 577</b>	<b>1 107 842</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	850		1 540		640	1 750
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>850</b>		<b>1 540</b>		<b>640</b>	<b>1 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 035 180</b>		<b>102 141</b>		<b>26 217</b>	<b>1 111 105</b>



## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	10 263			45 389	(35 126)
Autres réserves					
Report à nouveau	(32 817)	8 889	(48 303)		(72 231)
Excédent ou déficit de l'exercice	8 889	(8 889)	153 046		153 046
<b>Situation nette</b>	<b>82 139</b>		<b>104 743</b>	<b>45 389</b>	<b>188 965</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	36 124		(12 577)		23 547
<b>TOTAL</b>	<b>118 264</b>		<b>92 166</b>	<b>45 389</b>	<b>212 512</b>

# Amortissements



	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	1 514			1 514
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 514</b>			<b>1 514</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains	54 628	7 126	14 769	46 985
Constructions sur sol propre	11 698	1 424		13 122
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	74 194	9 525		83 719
Instal technique, matériel outillage industriels	50 316	3 453	2 600	51 169
Autres instal., agencement, aménagement divers	412 326	32 836	6 066	439 096
Matériel de transport	48 730	341	158	48 914
Matériel de bureau, mobilier	90 208	12 646	743	102 111
Emballages récupérables et divers	11 247	13 186		24 432
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>753 346</b>	<b>80 537</b>	<b>24 335</b>	<b>809 548</b>
<b>TOTAL</b>	<b>754 860</b>	<b>80 537</b>	<b>24 335</b>	<b>811 062</b>



# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres	36 124		12 577	23 547	
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	<b>36 124</b>		<b>12 577</b>	<b>23 547</b>	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	37 637			37 637	
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>37 637</b>			<b>37 637</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	41 700			41 700
		Sur créances reçues par legs ou donations Autres				
		<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>41 700</b>			<b>41 700</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>115 461</b>		<b>12 577</b>	<b>102 884</b>
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			12 577			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						



## Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 750	1 750	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	41 700	41 700	
	Autres créances clients, usagers	117 778	117 778	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 805	4 805	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 192	8 192	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 752	5 752	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 064	2 064	
Charges constatées d'avance	22 771	22 771		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>204 810</b>	<b>204 810</b>	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	36 254	36 254		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	202 528	202 528		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 444	128 444		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 626	1 626		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>368 852</b>	<b>368 852</b>		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

## Charges constatées d'avance (avec détail)



	31/12/2020	31/12/2019	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	<b>22 771</b>		22 771
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	22 771		22 771



## Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2020

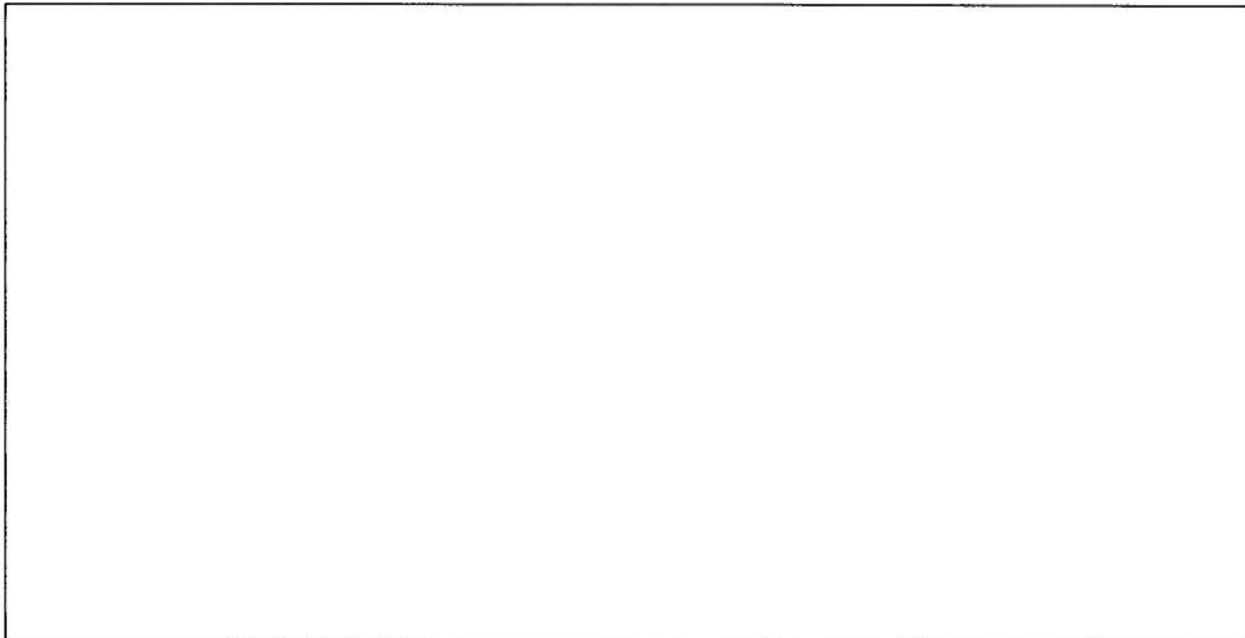


Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
LOCATION_COPIEUR LOCATION PHOTOCOPIEUR			164		
CCA THELEM ASS			169		
CCA STX PREMIER LOYER			22 437		
<b>Totalisation</b>			<b>22 771</b>		

## Charges à payer (avec détail)



	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>18 659</b>	<b>13 185</b>	5 474	41,52
Dettes fiscales et sociales	<b>157 745</b>	<b>135 081</b>	22 664	16,78
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>176 404</b>	<b>148 266</b>	28 138	18,98



## Charges à payer (détail) au 31/12/2020



Libellé	Montant
Formation continue 2020 à payer	10 371
PROV CP AU 31/12/2020	134 308
PROV POUR PRIME ET CH	9 043
PROV POUR RETRAITEMENT IJ	1 023
PROV POUR HONORAIRE AVOCAT	3 000
PROV FNP FOURNISSEURS	18 659
<b>Totalisation</b>	<b>176 404</b>

# Engagements financiers



	31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE		71 733	
		<b>71 733</b>	
Autres engagements			
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>71 733</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

# Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon  
EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté  
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers  
CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

—

**EPONA**

Association

Siège social : 18 rue du Tilleul – 90150 Fontaine

Aux Membres de l'Assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## | CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## | CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé**

En application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1) Location immobilière entre la SCI DU BOCAGE et l'association EPONA**

Personne concernée :	Madame Audrey LEHMANN-FRIESS, Directrice de l'association EPONA et gérante de la SCI DU BOCAGE.
Nature et objet :	Location auprès de la SCI DU BOCAGE d'un ensemble immobilier destiné à l'exercice d'une structure d'accueil pour adolescents en difficulté.
Modalités :	Le loyer annuel enregistré dans les comptes clos le 31.12.2020 ressort pour 181.740,36 euros TTC.

#### **2) Prestations de thérapie entre la SAS DREAM CONCEPT THERAPIE et l'association EPONA**

Personne concernée :	Monsieur Jean Jacques FRIESS, Directeur adjoint de l'association EPONA et président de la SAS DREAM CONCEPT THERAPIE.
Nature et objet :	Prestations dispensées au cours de l'exercice.
Modalités :	Le montant total des factures émises par la société SAS DREAM CONCEPT THERAPIE sur l'exercice clos le 31.12.2020 s'élève à 2.070,00 euros TTC.

**3) Location de chevaux et prestations de pensions de chevaux entre la société SCEA DREAM HORSE et l'association EPONA**

- Personne concernée : Monsieur Jean Jacques FRIESS, Directeur adjoint de l'association EPONA et gérant de la SCEA DREAM HORSE.
- Nature et objet : Location de chevaux et prestations de pension de chevaux auprès de la société SCEA DREAM HORSE dont le gérant Monsieur Jean Jacques FRIESS est également Directeur Adjoint de l'association EPONA.
- Modalités : Le montant total des loyers versés pour la location des chevaux sur l'exercice clos le 31.12.2020 s'élève à 6.912,00 euros TTC et à 7.752,00 euros TTC pour la prestation de pensions.

**4) Location de chevaux et de véhicules entre la société SARL ELOJULES et l'association EPONA**

- Personne concernée : Monsieur Jean Jacques FRIESS, Directeur adjoint de l'association EPONA et gérant de la SARL ELOJULES.
- Nature et objet : Location de chevaux et de plusieurs véhicules auprès de la société ELOJULES dont le gérant Monsieur Jean Jacques FRIESS est également Directeur Adjoint de l'association EPONA.
- Modalités : Le montant total des loyers versés pour la location des véhicules sur l'exercice clos le 31.12.2020 s'élève à 39 022.56 euros TTC et à 23.520,00 euros TTC pour la location des chevaux.

Fait à Belfort, le 20 mai 2021

Jean-François OROSCO  
Commissaire aux Comptes

